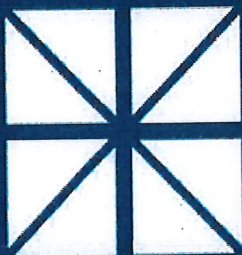


CHÂTEAU DE LA ROCHE-GUYON HISTOIRE ET CRÉATION



Établissement public
de coopération culturelle
1, rue de l'Audience
95780 LA ROCHE-GUYON
01 34 79 74 42
service.accueil
@chateaudelarocheguyon.fr
www.chateaudelarocheguyon.fr

Siret : 289 500 803 00019
Code APE : 9 103 Z



E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Délibération n° 2021 - 25 du 11 octobre 2021

Objet : Renouvellement de la composition de la Commission d'appel d'offres

L'an deux mille vingt et un, le 11 octobre, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon, dûment convoqué le 4 octobre 2021.

Etaient présents :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers départementaux : Patricia José, Présidente du Conseil d'Administration de l'Établissement Public, Morgan Touboul, Thomas Vatel
Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Yann Grillère

Représentant la Maire de la Commune de La Roche-Guyon : François Gaspard

Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil départemental : Gérard Maury, Annick Aubert

Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Michel Chialvo

Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Francis Kohn

Représentants du personnel : Olivier Lopes, Sophie Fournial, titulaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers départementaux : Edwina Etores-Manika, Julien Bachard
Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat

Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Marie-Agnès Lanthier

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil départemental : Cédric Lemagnent

Absents excusés :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers départementaux : Déborah Israel

Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise : Amaury de Saint-Quentin
DRAC : Laurent Roturier

Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon

Nombre de membres en exercice : 20

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 16

Etaient également présents :

- Magalie Bouchet, Directrice de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Dolorès Fourrez, Responsable administrative et budgétaire de l'Unité Culture et Patrimoine de la Direction de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Marie-Laure Atger, Directrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Edith Couderc, Administratrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Kevin Le Vourch, futur Administrateur de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)



CONSIDERANT,

- La nomination de nouveaux administrateurs au Conseil d'administration de l'établissement
- Les projets de travaux discutés en séance : travaux de restauration de la Terrasse des Chapelles et de l'accès au Réservoir ; travaux de restitution/restauration du Théâtre
- La nécessité de conclure un nouvel accord cadre de maîtrise d'œuvre pour quatre ans
- La nécessité de réaliser des procédures de marchés publics pour ces trois projets

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré :

- Décide de constituer une commission d'appel d'offres
- Décide que cette commission sera réunie chaque fois que les programmes d'opérations seront supérieurs à 90.000€. En deçà de ce seuil, le Conseil d'administration autorise la directrice à signer les marchés. Elle devra en rendre compte lors d'une prochaine séance du Conseil d'administration.
- Décide que cette commission sera composée des membres suivants :

	Statut au sein de la CAO	Identité
Membres à voix délibérative	Président	Marie-Laure ATGER
	Titulaire	Patricia JOSE
	Titulaire	Morgan TOUBOUL
	Titulaire	Dominique HERPIN-POULENAT
	Titulaire	Jean-Baptiste BELLON
	Titulaire	Yann GRILLERE
	Suppléant	Edwina ETORE-MANIKA
	Suppléant	Julien BACHARD
	Suppléant	Marie-Agnès LANTHIER

	Suppléant	Capucine FAIVRE
	Suppléant	Annick AUBERT
Membres à voix consultative	Cécile ROUSSEL, Directrice de la Gestion Patrimoniale - Conseil départemental, ou son représentant	
	Antoine-Marie PREAUT, Conservateur régional des Monuments Historiques, ou son représentant	

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 16



Pour extrait conforme au registre des délibérations
La Présidente du CA de l'E.P.C.C.
Patricia José

Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le